



Conférence des Parties

Vingt et unième session

Paris, 30 novembre-11 décembre 2015

Point 12 a) de l'ordre du jour

Questions relatives au financement

Financement à long terme de l'action climatique

Financement à long terme de l'action climatique

Proposition du Président

Projet de décision -/CP.21

Financement à long terme de l'action climatique

La Conférence des Parties,

Rappelant les articles 4 et 11 de la Convention,

Rappelant également les paragraphes 2, 4 et 97 à 101 de la décision 1/CP.16, ainsi que la décision 1/CP.17, les paragraphes 126 à 132 de la décision 2/CP.17, et les décisions 4/CP.18, 3/CP.19 et 5/CP.20,

1. *Accueille avec satisfaction* les promesses et annonces de contributions faites et les progrès accomplis par les pays développés parties en faveur de la réalisation de l'objectif consistant à mobiliser conjointement 100 milliards de dollars des États-Unis par an jusqu'en 2020, conformément à la décision 1/CP.16, notamment sous forme d'une participation financière au Fonds vert pour le climat, au Fonds pour les pays les moins avancés et au Fonds pour l'adaptation, permettant ainsi d'établir plus précisément et de mieux prédire les flux financiers publics dans le domaine de l'action en faveur du climat pour la période de 2015 à 2020¹;
2. *Engage vivement* les pays développés parties à poursuivre leurs efforts pour orienter une part appréciable des fonds publics pour le climat vers des activités d'adaptation, et de tout faire pour parvenir à un plus juste équilibre entre les fonds alloués à l'atténuation et ceux alloués à l'adaptation, vu l'importance du financement de l'adaptation;
3. *Prend note avec satisfaction* du rapport de synthèse de l'atelier de session sur le financement à long terme de l'action climatique, tenu en 2015²;

¹ Voir : <http://newsroom.unfccc.int/financial-flows/list-of-recent-climate-funding-announcements/>.

² FCCC/CP/2015/2.



4. *Décide* que le deuxième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique, qui sera convoqué conformément à la décision 3/CP.19, sera axé sur les questions du financement de l'adaptation, de l'appui dont les pays en développement parties ont besoin et de la coopération visant à instaurer des conditions plus propices et à soutenir les activités de préparation, et qu'il s'appuiera sur le rapport de l'atelier de session tenu en 2016 et sur la deuxième évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat;

5. *Demande* à la présidence de la Conférence des Parties d'établir, avec le concours du secrétariat, un résumé des délibérations du deuxième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique, pour examen par la Conférence des Parties à sa vingt-troisième session (novembre 2017).
